

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016

L'an Deux Mille Seize le dix-neuf décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 13 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Madame BOMPARD Marie-Claude,

Secrétaire de séance : M. RODRIGUEZ Romain

Mme BOMPARD	M. BEGUE	Mme PLAZY
M. RAOUX	Mme GRANDO	M. POIZAC
Mme CALERO	Mme PLAN	Mme PONCET
Mme NERSESSIAN	M. BESNARD	M. RODRIGUEZ
M. MICHEL	Mme SIBEUD	Mme GUTIEREZ
M. VASSE	M. DUMAS	M. FIORI
M. MASSART	M. MORAND	Mme FARJON-DESFONDS
M. MERTZ	M. MARTIN	
Mme MOREL-PIETRUS	M. MALAPERT	

Représentés :

Mme LAVALLEE	par	Mme BOMPARD
Mme FOURNIER	par	Mme NERSESSIAN
Mme PECHOUX	par	M. RAOUX
Mme BELLAPIANTA	par	M. MORAND
M. LAMBERTIN	par	Mme GUTIEREZ
M. ZILIO	par	Mme FARJON-DESFONDS
Mme PETRINI-CAMILLO	par	M. FIORI

Absents :

Mme BOUCLET

QUESTION N° 01A – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Afin de désigner un Secrétaire de Séance, l'Assemblée est invitée à voter.

Candidature : M. RODRIGUEZ

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstentions : Mme GUTIEREZ (2 voix), M. FIORI (2 voix), Mme FARJON-DESFONDS (2 voix)

QUESTION N° 02A – CESSION A LA SOCIETE SCI TRANS VI BOLLENE 1 – PARCELLES SECTION M N° 839 ET N° 836 – ZAC PAN EURO PARC – CHEMIN DU COUCAOU

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- céder à la SCI TRANS VI BOLLENE 1, pour un montant de 2 497 200 € H.T., les parcelles cadastrées section M n° 839 et n° 836 d'une superficie de 208 100 m², situées à l'intérieur de la ZAC PAN EURO PARC, chemin du Coucaou,
- dire que les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la Majorité absolue des suffrages exprimés

Abstentions : Mme GUTIEREZ (2 voix), Mme FARJON-DESFONDS (2 voix)

Contre : M. FIORI (2 voix)

QUESTION N° 03A – BUDGET ANNEXE ZAC PAN EURO PARC – EXERCICE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 5

L'Assemblée est invitée à délibérer pour :

- donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- adopter la décision modificative n° 5 du Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC 2016 aux conditions énoncées ci-dessus,
- modifier le Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC 2016 comme précisé ci-dessus par le Rapporteur.

Ne prennent pas part au vote : Mme GUTIEREZ (2 voix), Mme FARJON-DESFONDS (2 voix)

Question adoptée à la Majorité Absolue des suffrages exprimés

Abstention : M. FIORI (2 voix)